

Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, [consultez la copie web](#)



J'aime ma ville, je reçois l'information en direct, chaque jeudi,  
en m'abonnant en [2 clics](#) sur [newsletter.toulouse.fr](mailto:newsletter.toulouse.fr)

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, j'espère que ce message vous trouvera en bonne santé. Comme vous le savez, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole, poursuivent la mise en œuvre de mesures pour faire face à la crise sanitaire et pour permettre la réouverture progressive des services publics tout en maintenant le respect des règles de distanciation physique.

Dans ce contexte, je tenais à vous relayer spécifiquement les informations suivantes :

**Distribution de masques : mise en place d'un téléservice à partir du mai 26**

La ville de Toulouse a commandé 480 000 masques textiles afin de les distribuer, gratuitement, aux toulousaines et toulousains.

Il s'agit de masques « alternatifs », lavables et donc réutilisables (environ 50 fois), répondent aux recommandations de la norme définie par l'Association Française de Normalisation, AFNOR

La distribution de ces masques est en cours d'achèvement par La Poste.

Pour mémoire, chaque masque est distribué aux habitants, affiliés de la Caisse primaire d'Assurance Maladie, de la Mutualité Sociale Agricole et de la MGEN et leurs ayants-droit. Le nombre de masques envoyés figure d'ailleurs sur l'enveloppe, près de l'adresse du destinataire. Dans certains cas, il est possible que plusieurs enveloppes soient distribuées à un même foyer si les personnes qui composent le foyer ne sont pas affiliées au même organisme.

En cas d'erreur d'adressage, de réception de masques défectueux ou pour les personnes non affiliées aux caisses partenaires que sont la CPAM, la MGEN ou la MSA, un système complémentaire à la distribution dans les boîtes aux lettres est mis en place à partir du 27 mai ».

Un téléservice et une plateforme d'appels permettront de coordonner les demandes et réclamations.

Les Toulousains auront jusqu'au 15 juin pour prendre rendez-vous et venir récupérer leur masque auprès des Maisons de la Citoyenneté et de quelques mairies annexes.

- Par téléphone, via le service Allô Toulouse 05.61.22.22.22
- Par internet, via [toulouse.fr informations Covid-19](http://toulouse.fr/informations-Covid-19)

### **Réouverture de services publics :**

#### Ouverture de nouvelles écoles ce lundi 25 mai

Le retour sur le chemin de l'école se fait, de façon progressive, depuis mardi 12 mai, sur la base du volontariat. Un tiers des écoles – soit 68 sur 206 écoles maternelles et élémentaires publiques – fonctionnent depuis cette date.

**41 nouvelles écoles ouvrent ce lundi 25 mai.** Cela porte le total à 109 écoles, soit 53% des établissements.

Les 206 écoles toulousaines seront ouvertes à partir du 2 juin. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

#### Inscription pour les centres de loisirs et séjours d'été :

Les accueils de loisirs pour les enfants inscrits en école élémentaire sont ouverts pendant les vacances d'été **de lundi 6 juillet à lundi 31 août 2020** selon les accueils. La mairie de Toulouse met tout en œuvre pour garantir la sécurité physique et affective des enfants et leur permettre de passer de bonnes vacances, avec un accueil échelonné, une équipe disponible et à l'écoute, et un programme adapté proposant des activités ludiques, des sorties culturelles et sportives, des jeux de plein air et de nombreux temps forts en toute sécurité.

Pour plus d'information sur les centres ouverts et les séjours proposés, cliquez [ici](#).

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le Coronavirus, Covid-19, nous vous remercions de privilégier les envois de bulletins d'inscription par mail, ainsi que les paiements de facture en ligne sur le site [montoulouse.fr](http://montoulouse.fr)

#### Ouverture des Mairies de Quartier et Maisons de la Citoyenneté

**Les Mairies de Quartier et Maisons de la Citoyenneté sont ouvertes depuis ce lundi 18 mai** essentiellement sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, contactez-le : [05.31.22.90.00](tel:05.31.22.90.00)

Concernant les formalités administratives, si vous aviez précédemment un rendez-vous pour une demande de titre(s) d'identité pendant la période du 17 mars au 16 mai votre demande sera traitée en priorité.

Retrouvez toutes les informations pratiques sur les horaires d'ouverture et les modalités de fonctionnement de ces services en cliquant [ici](#).

#### Ouverture de nouveaux parcs et jardins :

**La réouverture des jardins et espaces verts est organisée, progressivement, afin de permettre aux équipes d'assurer des**

**visites de contrôle de sécurité et d'hygiène.** Depuis ce lundi 18 mai, 30 jardins et espaces verts de différents quartiers de Toulouse sont ouverts en plus des 20 jardins ouverts depuis le 11 mai. Retrouvez la liste des différents espaces verts ouverts au public en cliquant [ici](#). **Les aires de jeux présentes dans certains jardins restent interdites d'accès** afin de limiter les contacts et la propagation du virus. Concernant les berges de la Garonne et des canaux, les barrières qui matérialisaient la fermeture de ces cheminements sont enlevées depuis le 11 mai.

### **Dispositions particulières pour les marchés de plein-vent**

Depuis le 11 mai 2020, la grande majorité des marchés de plein-vent de Toulouse ont repris en respectant des règles sanitaires strictes. Il s'agit de relancer notre économie locale et de favoriser l'approvisionnement des Toulousains dans leurs quartiers, tout en assurant la sécurité de tous dans le contexte actuel d'état d'urgence sanitaire.

Néanmoins, compte tenu de la nécessaire distanciation des étals entre eux et des flux de clientèle, et pour pouvoir accueillir dans les meilleures conditions tous vos commerçants, certains marchés de plein vent ouvrent dans une configuration au périmètre étendu.

Pour ce faire, il est nécessaire de neutraliser des places de stationnement sur des parkings publics, uniquement le temps de la tenue de ces marchés. Il est alors interdit de stationner son véhicule sur ces sites, sous peine de risquer une mise en fourrière.

Ainsi, pour les marchés suivants le stationnement est interdit, à partir de 5h du matin, dans les conditions suivantes :

- Le marché de La Faourette, qui se tient le mardi et le vendredi matin, est étendu sur la place Anthonioz De Gaulle et sur le parking public à proximité du collège Stendhal, rue Paul Lambert, où le stationnement est alors interdit ;

- Le marché de Bellefontaine, qui se tient le mercredi matin, sera étendu jusqu'au parking public à proximité de l'Ecole de la 2ème Chance, passage Georges Braque, où le stationnement est alors interdit ;

- Le marché des Sept-Deniers, qui se tient le dimanche matin, est étendu au parking privé de la Ville de l'espace JOB jouxtant la place, où le stationnement est alors interdit ;

- Le marché de Saint-Aubin, qui se tient le dimanche matin, est étendu sur la rue Camichel, où le stationnement est alors interdit ;

- Le marché du Cristal, qui se tient du mardi au dimanche, sera étendu sur le Boulevard d'Arcole, où le stationnement est alors interdit.

Enfin, vous trouverez le détail de l'ensemble des mesures prises par la Collectivité via ce lien : <https://infos.toulouse.fr/deconfinement-premiermesures/>

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes cordiales salutations.

Pour un rendez-vous contacter le : 05 61 22 21 14



**Votre Maire de Quartier**  
**Maxime BOYER**

Vie étudiante / Relations avec les associations étudiantes  
Manifestations organisées par les étudiants des établissements  
d'enseignement supérieur / Jeunesse  
Activités socioculturelles / Accueils jeunes / MJC

**SECTEUR NORD**

Maison de la citoyenneté Nord - 4, place du Marché aux Cochons 31200 Toulouse  
05 67 73 83 52 - [secteur.nord@mairie-toulouse.fr](mailto:secteur.nord@mairie-toulouse.fr)

MAIRIE DE  TOULOUSE

[WWW.TOULOUSE.FR](http://WWW.TOULOUSE.FR)

**Toulouse en grand !**

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'information de votre quartier,

[envoyez un mail à cette adresse.](#)

Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication, rectification, ou, le cas échéant, suppression des informations vous concernant, en vous adressant à l'adresse suivante : Mairie de Toulouse - Démocratie Locale - 34 rue Pargaminières - 31000 Toulouse. Ou par mail à [infosdemocratielocale@mairie-toulouse.fr](mailto:infosdemocratielocale@mairie-toulouse.fr)